

Discours

PRONONCÉ PAR

M. JULES PALANT

PROFESSEUR AU LYCÉE LECONTE DE LISLE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

AU JARDIN COLONIAL

le 11 novembre 1920

*au nom du Comité des Fêtes du Cinquantenaire de
la République et de l'Anniversaire de l'Armistice*

Au nom du Comité des Fêtes du cinquantenaire de la fondation de la 3^e République et du 2^e Anniversaire de l'Armistice, qui m'a délégué pour prendre la parole dans cette imposante solennité, je commencerai par offrir à M. le Gouverneur Estèbe, qui représente ici le Gouvernement de la France, l'hommage des sentiments de sympathie, de respect et de dévouement que la population de La Réunion et particulièrement celle du chef-lieu éprouve à son égard.

Nous sommes heureux de l'honneur que M. Estèbe nous fait en présidant la grande manifestation civique, par laquelle La Réunion apporte à la France l'expression renouvelée de son attachement indéfectible, de son patriotisme ardent, de son vieux républicanisme, qui s'est souvent signalé avec éclat au cours des âges, en 1792, en 1830, en 1848, en 1871, et que n'ont cessé d'attester sans une seule défaillance tous les verdicts du Suffrage Universel ou Restreint.

M. le Gouverneur Estèbe n'est que depuis quelques mois à la tête de la Colonie. Mais la réputation de l'éminent administrateur l'y avait depuis longtemps précédé, et nous savons qu'en le désignant pour La Réunion, le Ministre donnait satisfaction à un vœu, qui nous rend très fiers, de l'ancien Gouverneur général p. i. de l'Afrique Equatoriale française. M. Estèbe aurait pu légitimement viser plus haut encore que le poste enviable qu'il occupe aujourd'hui. Mais son cœur l'appelait parmi nous. Il a débuté dans la carrière, où il devait se signaler d'une manière si brillante, par un emploi difficile et dangereux, où il était appelé à défendre le prestige de la France et à étendre son influence et ses bienfaits. C'était à Madagascar, avant la conquête. C'est à Madagascar que, depuis ses débuts administratifs jusqu'à une période assez récente, M. Estèbe a appris à connaître La Réunion par nos compatriotes, qui s'expatrient en grand nombre et qui vont, dans les pays neufs, apporter une large contribution au développement de la civilisation et à la mise en valeur de l'empire colonial de la France. M. Estèbe, nous connaissant, désirait voir notre pays si vanté et ne pas terminer sa carrière sans avoir vécu parmi nous. Nous le remercions de ces sentiments si flatteurs pour l'amour-propre créole, mais également si utiles à une collaboration cordiale et, par suite, éclairée et féconde entre le haut administrateur et les administrés.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

La 3^e République a été fondée, il y a 50 ans, le 4 septembre 1870, deux jours après Sedan. Le Second Empire, né d'un crime, s'effondrait dans la honte. Le prétendu sauveur de la Société avait mené la France à l'abîme. La France était violemment arrachée à une quiétude parfaite. Elle avait eu à sa tête Napoléon le Petit et non Napoléon le Grand. Le peuple de Paris, dans un sursaut de colère, d'indignation patriotique et

d'enthousiasme républicain, le renversa et, délaissant ce Corps Législatif qui avait voté la guerre, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville y proclamer la République. C'était en pleine guerre, au lendemain d'un complet désastre, en pleine invasion. Redoutable aventure !

La France n'était pas « prête, archiprête » à soutenir l'assaut des masses allemandes, appuyées d'une artillerie supérieure à la nôtre. Les républicains essayèrent pourtant de sauver l'intégrité du territoire national en repoussant l'envahisseur.

A la voix de Gambetta, le grand tribun, l'orateur sublime, l'organisateur audacieux, infatigable, des armées improvisées jaillirent, pour ainsi dire, du sol de la Patrie. Elles furent, tant bien que mal, habillées, équipées, approvisionnées, pourvues d'armes et de projectiles. Les phases de cette guerre désespérée sont dans toutes les mémoires. « Après Sedan et Metz, a dit le maréchal de Moltke, nous croyions la France abattue et la guerre finie ; pendant cinq mois ses armées improvisées ont tenu les nôtres en échec ; nous avons mis cinq mois à battre des conscrits et des mobiles ! ».

Il y avait un million d'Allemands en France. Paris, l'héroïque Paris, à bout de souffrances, succombant à l'inanition, dut subir la honte de voir les Prussiens aux Champs-Élysées Sombres jours ! L'Armistice fut suivi de la désastreuse paix de Francfort. La France était rançonnée, liée commercialement à la prospérité allemande ; et elle perdait l'Alsace et une partie de la Lorraine, arrachées, contre tout droit, contre la volonté expresse des populations, à la Mère-Patrie et soumises à la dure domination du vainqueur.

Par la bouche de Keller, député du Haut-Rhin, les représentants de l'Alsace et de la Lorraine protestaient une première fois. Il disait : « L'Alsace et Lorraine ne veulent pas être aliénées... Tous unanimes, les citoyens demeurés dans leur pays, comme les soldats accourus sous les drapeaux, les uns en votant, les autres en combattant, signifient à l'Allemagne et au monde l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester terre fran-

çaise... Nous prenons nos concitoyens de France, les gouvernements et les peuples du monde entier à témoin que nous tenons d'avance pour nuls et non avenue tous actes et traités, vote ou plébiscite, qui consentiraient abandon, en faveur de l'étranger, de tout ou partie de nos provinces de l'Alsace et de la Lorraine. Nous proclamons par les présentes à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies envers et contre tous usurpateurs ».

Cette protestation émouvante était renouvelée par Grojean, député du Haut-Rhin, quand tout fut consommé. « Nous déclarons encore une fois nul et non avenue un pacte qui dispose de nous sans notre consentement. La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et la mesure que notre conscience nous dictera... Nous vous suivons de nos vœux et nous attendons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée. Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place ».

Ce jour de bonheur est arrivé. Mais le cœur saigne encore à entendre ces protestations déchirantes, d'un peuple traité comme un troupeau.

Grâce au Gouvernement de la Défense Nationale, grâce à ces patriotes, à ces républicains qui s'appelaient Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garmer-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard, Rochefort, Jules Simon, grâce à la République, en un mot, la France avait du moins sauvé l'honneur.

Il lui restait le respect des autres nations et surtout le respect de soi-même, source de toute régénération. Elle gardait l'espérance.

Je ne saurais former le dessein de tracer ici ni même d'esquisser l'histoire de cinquante années de République. Je dois me borner à indiquer les grandes lignes et, si je puis, la portée de l'œuvre énorme qui a été accomplie, dans tous les domaines où l'action du Gouvernement peut se faire sentir, par le plus stable et, à la fois, le plus flexible des régimes de la France depuis la grande Révolution de 1789, le plus long et le plus capable d'évoluer, celui qui donne le mieux l'impression d'un organisme vivant, habile à s'adapter aux milieux successifs les plus différents, milieux intérieurs et milieux extérieurs, interprétant et personnifiant le mieux la volonté de la France, parce qu'il est, à intervalles suffisamment rapprochés, retrempe aux sources vives du pouvoir par les consultations électorales, où l'homme d'Etat est habile à lire, éclairée par l'Ecole, par la presse, par les réunions publiques, la pensée du Peuple souverain. La République, c'est le gouvernement de l'Opinion, disciplinée et organisée par les lois.

Tout pouvoir vient du Peuple. Ce principe, évident, incontestable en droit, mais si longtemps méconnu, a triomphé en France depuis 131 ans, quoique plus d'une fois, depuis la prise de la Bastille, sous des régimes divers et tous éphémères, il ait été violé, sinon en théorie, du moins dans les faits. La République est l'application intégrale de ce principe.

Le Souverain à cause du grand nombre des individus qui le composent, ne peut exercer directement le pouvoir. Il le délègue, pour la confection des lois et le vote des contributions et des dépenses communes, à des députés, qui viennent, à des intervalles ni trop ni trop peu éloignés, demander au corps électoral son approbation de la manière dont ils ont exercé leur mandat. Une autre Chambre est élue par les représentants élus par le Suffrage Universel ou par leurs délégués. D'autres portions du pouvoir législatif sont attribuées à des Assemblées départementales, d'arrondissement et communales, également élues au Suffrage Universel. Le pouvoir Exé-

culif appartient à un Président de la République élu pour 7 ans par le Congrès formé des Chambres réunies, c'est-à-dire qu'il est nommé indirectement par le Peuple. Le président de la République nomme, à son tour, les ministres, qui nomment les fonctionnaires.

Ceux-ci sont donc encore nommés indirectement par le Peuple. Les ministres sont responsables devant le Parlement, c'est-à-dire que l'approbation des Chambres leur est nécessaire pour rester au pouvoir. Or le Président de la République ne peut prendre aucune mesure d'aucune sorte sans le contre-seing du ministre compétent. Celui-ci dépendant du Parlement, l'action du Chef de l'État lui-même est ainsi étroitement dépendante du Parlement et soumise à son contrôle. De même, dans les communes, les maires sont investis du pouvoir exécutif dans les affaires purement communales, mais sont nommés par les élus directs du Peuple et administrent sous le Contrôle de l'Administration et avec l'approbation de leur Conseil municipal.

Telles est dans ses grandes lignes, l'organisation de ce que l'on appelle la Démocratie dont la forme la plus parfaite est indubitablement la République. Quelques critiques qu'on ait adressées à ce régime de divers côtés, il n'est pas seulement le plus raisonnable au point de vue théorique ; il s'est montré encore, à l'épreuve, le plus convenable à notre Nation et le plus fertile en résultats heureux.

Il répond au droit imprescriptible et inaliénable du Peuple de se gouverner lui-même. Mais les citoyens ne peuvent consacrer tout leur temps et ne sont pas toujours aptes à discuter les meilleures mesures susceptibles de réaliser leur volonté, leur intérêt collectif. De là le système, qui confie à des mandataires, chargés de délégations temporaires, le soin d'exercer les droits de leurs commettants, sous la sanction du renouvellement de leur mandat.

Dans ces conditions, le Pouvoir est en relation perpétuelle avec le Peuple souverain, dont il est l'émanation, l'expression, et il cherche à traduire dans les faits ses

aspirations souvent confuses. Il en résulte un progrès continu, un effort sans arrêt pour réaliser à l'intérieur plus d'égalité, de justice, de bien-être, pour poursuivre à l'extérieur une politique de préservation et d'expansion nationales. Nulle ambition particulière ne peut, d'une façon profonde et durable, entrer en compétition avec le bien de la Nation. La variété des intelligences et l'émulation des mérites, qui se consacrent au Gouvernement du pays, sont des garanties que les erreurs seront de courte durée et les idées les meilleures passées soigneusement en revue.

Toutes les critiques dirigées de part et d'autre contre la République ne sont pas injustifiées : il n'y a rien de parfait sur la terre. Mais le régime républicain est, du moins, le moins imparfait de tous, parce qu'il est celui du gouvernement de la Nation par elle-même.

« La République, disait récemment le maréchal Foch, est le Gouvernement le plus fort parce qu'il utilise le plus de forces sociales ».

A un autre point de vue, la République est un fait, mais elle est aussi un idéal. Son principe même implique qu'elle doit sans cesse se dépasser, se surpasser. Elle est essentiellement évolutive et progressive.

Ce n'est pas d'ailleurs sans difficultés et sans luttes que la 3^e République a pu s'imposer et durer. Durant plusieurs années, on pouvait douter de l'avenir du nouveau régime démocratique. La « Commune » cette tragique tentative de révolution sociale à Paris sous les yeux du vainqueur ravi, avait effrayé la Nation. Les descendants des familles ayant régné sur la France avaient encore des partisans nombreux et nourrissaient des espérances, heureusement rivales. Le prétendant de Froshdorf sauvait la République par son refus du drapeau tricolore. Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République après Thiers, le libérateur du territoire, la sauva une seconde fois en reculant devant un nouveau 2 Décembre et en donnant, en 1879, sa démission. C'est le commencement de ce qu'on peut appeler l'ère républicaine.

La République existait de nom depuis 8 ans, puisque la loi du 31 août 1871 avait conféré à Thiers le titre de président de la République : mais elle n'était dotée d'une Constitution que depuis 4 années. On a appelé « le père de la Constitution » l'auteur de l'amendement Wallon, qui inscrivait dans les lois organiques de 1875 le mot de République. Adopté par 353 voix contre 352, l'amendement Wallon fit dire que la République avait été proclamée à une voix de majorité, voix dont chacun des votants put légitimement s'attribuer le mérite par la suite. Mais la Constitution de 1875 fut votée elle-même par 508 voix contre 174 et par une Assemblée, cependant, qui tenait des circonstances dans lesquelles elle avait été élue, en 1871, ce caractère d'être en grande majorité monarchiste. Tant la République s'imposait, tant elle était nécessaire à ce grand pays rationaliste, qui a fait la Révolution de 1789 non pour lui, il faut le redire, mais pour l'Humanité.

Le temps a consolidé la République, au lieu de l'affaiblir, comme il était arrivé aux autres régimes. Elle est à présent la forme définitive du gouvernement de la France et c'est d'accord avec les faits non moins qu'avec les principes que la loi du 14 août 1884 a décidé que « la forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision ».

Michelet a dit : « Quelle est la première partie de la politique ? L'éducation. — La deuxième ? L'éducation. — La troisième ? L'éducation ». Aussi les lois scolaires tiennent-elles une place éminente dans l'œuvre législative de la 3^e République.

Jules Grévy était président de la République, Gambetta était président de la Chambre et le lorrain Jules Ferry ministre de l'Instruction publique avant de devenir chef du cabinet durant près de trois années.

Ce grand ministre républicain, dont le temps achèvera de venger la mémoire, est entré dans l'Histoire. C'est

lui le père de ces lois scolaires de 1881 et 1882, qui ont fondé en France l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïque.

Il a ouvert ainsi l'école à tous les enfants sans distinction de fortune ni de confession religieuse, dans un large esprit de progrès, d'égalité et de tolérance. Il a obligé les parents imprévoyants ou intéressés à envoyer leurs enfants en classe, afin que la France fût plus éclairée, plus prospère et plus noble devant l'Univers, mais aussi parce que le citoyen doit être, sinon assez éclairé pour participer aux affaires publiques, ce qui est le but à atteindre, du moins en possession des moyens indispensables pour s'éclairer.

La République mettait du même coup, aux mains de l'enfant du peuple, du futur citoyen, dans une certaine mesure, les moyens d'arriver à tout, de remplir toute sa destinée.

Aussi ces lois sont-elles, on peut le dire, la pierre angulaire de la Démocratie.

Selon un mot de Renan, « la morale, comme la politique, se résume en ce grand mot : élever le peuple. La morale, dit ce philosophe, aurait dû le prescrire en tout temps ; la politique le prescrit plus impérieusement que jamais depuis que le peuple a été admis à la participation des droits politiques ».

La Démocratie est ainsi l'auxiliaire de la morale, ou plutôt, étant la forme de société la plus rationnelle, la plus juste, donc la plus morale, il n'est pas étonnant de la voir, pour réaliser ses meilleures conditions d'existence, agir dans le même sens que la morale même.

Le but de la République, c'est la Liberté, c'est-à-dire pas plus le dérèglement que la sujétion, le caprice que l'obéissance servile, l'arbitraire d'en haut que l'anarchie d'en bas, mais l'adhésion volontaire et spontanée d'une volonté éclairée à la loi, qu'elle fait ou qu'elle concourt à faire elle-même, autrement dit l'autonomie. Un peuple en république constitue un corps social au-

tonome. Plus que tout autre donc, il doit être éclairé et moral. Comme l'a justement indiqué Montesquieu, la force des lois, l'autorité ne suffisent pas au maintien d'un gouvernement démocratique. « Il y faut, dit-il, un ressort de plus, qui est la vertu ». Entendons par là non-seulement la probité, mais l'amour de la liberté, le désintéressement social, le dévouement au bien public ou, d'un mot plus moderne, le civisme.

Je glisse, quelque importantes qu'elles soient, sur les lois, qui ont organisé l'enseignement secondaire des jeunes filles, transformé l'enseignement secondaire des garçons, réorganisé l'enseignement supérieur, développé l'enseignement technique et professionnel.

Mais nous ne pouvons quitter cette partie essentielle de l'œuvre de la 3ème République sans évoquer, auprès de la grande figure de Jules Ferry, celle, qui en est inséparable, d'un autre enfant des provinces annexées, de Jean Macé, le fondateur de la Ligue de l'Enseignement, grand ouvrier aussi de la réforme de l'enseignement laïque. Tout bon républicain doit apporter, en ce jour, à ces initiateurs, à ces fondateurs l'hommage de son respect et de sa reconnaissance.

La République, ayant donné aux enfants l'instruction, s'efforça de réaliser dans tout le corps social le triple idéal sublime, qu'exprime son immortelle devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Liberté ! Liberté de réunion en 1881, liberté de la presse la même année, liberté communale en 1884, liberté syndicale la même année, liberté d'association en 1901, liberté de conscience en 1905 par la séparation radicale de l'Etat civil et des Eglises, par la laïcisation intégrale des rouages de la société politique.

Egalité ! Egalité devant l'école par la gratuité de l'enseignement primaire, égalité devant le service militaire en 1889, 1905 et 1913, égalité politique enfin par le suffrage Universel.

Fraternité ! Ici s'ouvre devant nous le détail infini des lois et règlements qui composent le monument imposant du Code du Travail ; ce sont aussi les lois qui protègent les enfants et les femmes ; celles qui ont trait à l'hygiène, aux logements ouvriers, aux habitations à bon marché ; ce sont les encouragements aux formes innombrables qu'ont prises la Coopération et la Mutualité, ces applications bienfaisantes et morales du principe de solidarité, cette extension de la famille ; c'est l'institution des Caisses d'Epargne postale et scolaire, à la portée des épargnants au moment même où ils sont disposés à épargner ; ce sont encore les lois d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables en 1905, d'Assurance médicale gratuite en 1893, sur le Service des Enfants assistés en 1904, sur les Pupilles de la Nation, sur les retraites ouvrières et paysannes. Et comment ne pas citer la loi de Sursis dite loi Bérenger, la loi de pardon ou celle encore qui institue les tribunaux pour enfants ?

Cette législation sociale compose un ensemble déjà grandiose. Elle pénètre un peu partout, dans tous les domaines, suivant le progrès des idées, de la conscience sociale et, pas à pas, faisant tomber les routines, les injustices, les abus, faisant reculer le mal, souffrance physique ou douleur morale, qui est la rançon du progrès jamais ralenti de la civilisation. Elle concourt à rectifier, dans la condition du travailleur, la pression brutale des lois économiques naturelles. Peu à peu, avec lenteur, parce qu'il faut tâtonner sur ce terrain obscur, mouvant et dangereux, la République a accompli une œuvre sociale que le parti-pris seul, la passion ou l'aveuglement peuvent ne pas considérer comme immense.

Les tentatives pour modifier brusquement l'état social d'un pays conformément aux constructions théoriques de certains, qui s'imaginent plier les goûts, les habitudes, les intérêts et tout le côté, pour ainsi dire, matériel de la vie humaine au gré de leur désir, sont vouées à un échec fatal. Après de grandes souffrances, qui accompagnent toute perturbation profonde, il est fatal que le fleuve rentre dans son lit, qui lui est tracé par la nature même, qui est le résultat d'efforts accomplis durant de nombreux millénaires. Rien de ce qui doit durer ne se fait

sans le temps. Les révolutions n'ont jamais pu fixer ce que, dans leur œuvre, était l'aboutissement naturel d'une lente évolution et, comme le fruit naît de la fleur, ce qui aspirait à paraître.

Les réformes sociales de la 3^{ème} République n'ont pas converti en un nouvel âge d'or le prétendu siècle de fer, où nous vivons, d'ailleurs depuis si longtemps, au dire du poète antique. C'est une métamorphose impossible. Il faut partir de la nature humaine, telle qu'elle est actuellement, telle que l'ont faite les influences ancestrales et que la font encore les influences qui s'exercent de tout côté sur elle : milieu physique, milieu intellectuel et moral, milieu économique et politique, national et international. Les utopistes croient soumettre la nature des choses et des hommes à leurs systèmes, auxquels ils attribuent un mérite supérieur et la vertu de rendre heureuse l'humanité. Plus lents, trop lents parfois, mais plus sages, les législateurs de la 3^{ème} République ont essayé, par des lois appropriées et partielles, de corriger simplement les vices d'une organisation sociale qui, comparée à l'idéal, est bien défectueuse, mais qui a l'avantage d'exister, qui évolue et qui s'améliore.

On est loin encore du but. Mais l'espoir de la cité idéale soutient la société au cours de sa marche pénible ou allégre et le mal, qui est indéniable, ne doit pas cacher le bien, qui est immense.

•••

Tout en travaillant avec continuité et, on peut le dire, avec ferveur à l'amélioration de la société dans le sens de la liberté, de l'égalité, de la solidarité et de la justice, la République était obligée de réparer sa force militaire et de la tenir prête à toute éventualité.

C'était contraire à ses principes, car la Démocratie est fondée sur le respect du droit, sur un large esprit de désintéressement et sur l'amour.

Car le passé s'appelle haine
Et l'avenir se nomme amour, (1)

a dit le poète. Elle n'a ni ambition dynastique ni vanité monarchique ni rapacité. Elle tend à regarder tous les hommes comme des frères, comme des sœurs toutes les nations, tous les Etats comme les cellules d'une surnation virtuelle, Etats-Unis d'Europe, Société des Nations, Humanité.

Or la France était mutilée ; et, si le temps pouvait fermer ses plaies matérielles, apaiser ses rancunes, l'Alsace-Lorraine était une blessure toujours saignante à son flanc ou plutôt à son cœur. La France était humiliée ; elle souffrait dans son droit violé ; elle ressentait la douleur des Alsaciens-Lorrains séparés d'elle malgré eux et durement opprimés par le conquérant brutal. La France était donc travaillée sourdement, malgré sa volonté de rester pacifique, par un invincible desir de revanche, que la menace, en 1875, d'une deuxième invasion plus cruelle que la première, les alertes de l'affaire Schnœbelé et de l'incident de Raon en 1887 ne faisaient qu'attiser.

La République avait reconstitué son armée par la loi militaire de 1872. Elle établit le service obligatoire par celle de 1889. Pour contrebalancer la Triple-Entente, elle se liait avec la Russie par un pacte défensif. Ce sont les journées inoubliables de Cronstadt en 1891, de Toulon et de Paris en 1893, suivies de la proclamation officielle de l'alliance franco-russe en 1897.

Sous le régime pesant de la Paix armée, la France se rapprocha encore de l'Italie sous la présidence de M. Loubet, ainsi que de l'Angleterre. Après les périodes de

(1) Victor Hugo, *Les Châtiments* Lux.

tension de Fachoda en 1898 et de la guerre anglo-boër de 1899 à 1902, les accords de 1904 supprimèrent les points de friction entre les deux grandes nations de l'Entente cordiale.

C'est à partir de ce moment, ou se le rappelle, que l'Allemagne se fit nettement agressive. En 1905, Guillaume II débarqua à Tanger. Après l'affaire d'Agadir, en 1911, la guerre fut sur le point d'éclater. La conférence d'Algésiras permit de l'éviter. Mais le destin en était jeté. Malgré sa résolution de maintenir la paix, malgré ses concessions au Congo, malgré les efforts tentés pour éluder par l'arbitrage les conflits entre les nations, la 3^e République allait être acculée à la guerre.

Au milieu de ses préoccupations sociales et militaires, la République accomplissait une œuvre admirable et qui tient du prodige.

Parmi les Français, beaucoup, les yeux fixés sur « la ligne bleue des Vosges », étaient hypnotisés, pour ainsi dire, par cette Alsace-Lorraine, à laquelle, suivant le mot d'ordre de Gambetta, il fallait penser toujours sans en parler jamais.

C'est ainsi qu'en 1882 Freycinet refusa le concours de la France à l'Angleterre pour réduire Arabi et pacifier l'Égypte.

Cependant, dès 1881, la France avait établi son protectorat sur la Tunisie, qu'elle devait rendre si prospère et Jules Ferry, inaugurant une active politique coloniale, fit reconnaître en 1883 le protectorat français sur l'Annam et le Tonkin.

Telles étaient pourtant les préventions de l'opinion contre les expéditions coloniales que le grand homme d'État, flétri du nom de Tonkinois, tomba du pouvoir après l'affaire de Lang-sou et qu'il lui en coûta quatre ans plus tard la présidence même de la République.

Néanmoins l'élan était donné. Par un effort prolongé, énergique, habile et généralement pacifique, la France étendit sa suprématie sur une grande partie de l'Afrique nord-occidentale et centrale, reliant ses possessions méditerranéennes au Sénégal, à la Guinée, au Gabon, constituant ce bloc solide de l'Afrique Equatoriale française, de l'Afrique occidentale française et de l'Algérie-Tunisie, où le Maroc, le Togo, le Cameroun devaient venir combler quelques lacunes ; dans nos murs, la République réalisait des desseins fugitifs et presque oubliés de l'ancienne monarchie par la conquête de Madagascar.

Le résultat de cette politique, qui a pu surprendre dans un État démocratique ceux qui refusaient à cette forme politique la prévision et l'esprit de suite, c'est cet immense empire colonial de la France, le deuxième du monde, quarante fois plus grand qu'elle et deux fois plus peuplé.

Aveuglement ! Le chancelier allemand Bismarck avait vu d'un œil satisfait la France se tourner vers la politique coloniale. C'était, à ses yeux, une diversion. Il partageait l'erreur de tant de Français, qui accusaient Ferry d'imprévoyance, presque de trahison.

Et pourtant, à l'heure du danger, quand a éclaté la Grande Guerre, si redoutée, si longtemps évitée, déclarée par les uns impossible, par les autres souhaitée comme une délivrance, quand la France a été envahie, durant ces 53 mois de lutte, de privations et de souffrances, quel secours la France n'a-t-elle pas tiré de ses possessions coloniales d'Afrique, d'Asie, de la mer des Indes, d'Amérique, du Pacifique ! Des troupes de choc, des travailleurs, des céréales et de la viande, des matières premières indispensables, des subsides ont été fournis en abondance par ses colonies ; et c'est peut-être à ses colonies, après elle-même et ses Alliés, que la France a dû son salut.

Les guerres coloniales mêmes ont encore été pour elle une pépinière de bons officiers. Ce sont elles qui ont formé le maréchal Joffre, les généraux Gallieni, Lyautéy, Gouraud, Mangin, Marchand et combien d'autres !

Tel est le sort habituel des grandes pensées, des idées du génie. Elles portent des fruits inespérés et, par delà le bien qu'on en attendait, elles en produisent encore, toujours davantage, sous des formes auxquelles personne n'avait songé.

La Grande Guerre de 1914-1918 a été la pierre de touche, qui a permis d'éprouver la solidité d'un Régime fondé sur l'Opinion et sa capacité de faire face victorieusement aux périls les plus extrêmes.

La République française était pacifique, on pourrait même dire pacifiste. Elle n'avait pas, comme l'Empire allemand son agresseur, concentré tous ses efforts sur l'extension de sa puissance militaire et maritime, sachant bien que préparer la guerre c'est prudence, mais que la préparer avec trop d'application et outre mesure, c'est la déclencher à coup sûr. L'homme de bien ne se promène pas armé jusqu'aux dents dans les rues. La France donnait l'exemple de la confiance et la preuve de sa volonté de ne pas faire volontairement la guerre. Mais elle ne s'était pas désarmée.

Le choc fut néanmoins si rude que le premier élan de l'envahisseur sans foi ni loi de la Belgique l'amena jusqu'aux portes de Paris. La France allait-elle être vaincue ?

Mais « la France », a dit Guizot, « est le pays de l'espérance ». Elle est aussi le pays de l'héroïsme et de la raison.

Spontanément toutes les querelles intestines s'apaisèrent et l'on vit ce miracle patriotique, que le Président Poincaré a baptisé l'Union Sacrée. Les dissensions politiques, sociales et religieuses s'effacèrent devant le grand devoir commun et l'amour de la Patrie.

Ce n'est pas que la République n'eût été fort discutée et qu'elle n'eût excité de vives oppositions et de grandes passions contre elle.

A ses débuts, le Communisme lui livre un premier assaut. Puis les partis monarchistes veulent la renverser à sa naissance. Le gouvernement de l'Ordre Moral persécute les républicains et bannit des mairies le buste de la République. La Constitution votée, le maréchal de Mac-Mahon veut imposer une politique monarchique au pays. C'est le 16 mai 1877. Le Suffrage Universel lui signifie la volonté de la nation de rester en République. Ne voulant pas se soumettre, il est obligé de se démettre. Les luttes des partis, qui sont l'âme d'une démocratie quand elles sont loyales et qu'elles se bornent à projeter plus de lumière sur les principes, ne cessent pas pour cela.

En 1888 et 1889, les monarchistes livrent de nouveau un furieux assaut à la République sous le couvert d'un parti dit « révisionniste » et sous le nom de « ralliés », derrière un général populaire, qui recule cependant devant le coup d'Etat. C'est le boulangisme.

Quelques années plus tard, l'affaire Dreyfus surexcite de nouveau toutes les passions et divise la France entière en ressuscitant des haines de race ou de religion que l'on croyait abolies. Partout le clergé catholique paraissait être dans les rangs ou à la tête des ennemis de la République. Pourtant, en 1890, le cardinal Laviege en faisant jouer la *Marseillaise*, avait annoncé ce que Spuller allait appeler « l'esprit nouveau ». Mais la voix du pape Léon XIII ne fut pas écoutée et les monarchistes continuèrent à attiser les passions religieuses pour les faire servir à leurs fins politiques et sociales. Ainsi s'accrut un conflit devenu historique entre la République et le cléricanisme, qui prit parfois les allures d'un Kulturkampf bénin ou plutôt d'un duel entre deux principes se croyant radicalement opposés et destructifs l'un de l'autre : la démocratie tolérante et laïque, d'une part, et la prépondérance de l'esprit religieux et du clergé de l'autre.

Un acte diplomatique du Vatican précipita les choses à la suite de la visite du président Loubet à Rome, et la loi du 9 décembre 1905 consumma la séparation des Eglises et de l'Etat, c'est-à-dire la laïcisation intégrale de l'Etat. L'Etat est considéré comme neutre au point de

vue confessionnel. Son action expire au seuil de ce domaine religieux si respectable, qui est exclusivement celui de la conscience individuelle.

Cet antagonisme entre la République française et l'Église catholique, qui a revêtu à certains moments le caractère d'une sourde guerre civile, semble heureusement entré dans la phase finale de l'apaisement.

De part et d'autre, on paraît s'être appris mutuellement la tolérance, et le principe logique, incontestable du point de vue civil, de la neutralité de l'État en matière religieuse est près de porter tous ses fruits bienfaisants. C'est ce que semblent nous dire la voix joyeuse des cloches, qui célébraient hier et ce matin la fête de la République et la présence sympathique sur cette estrade de l'évêque de St-Denis auprès du chef de la Colonie.

De même, les régimes monarchiques, dont les partisans, à plusieurs reprises et sous divers noms, se sont ralliés en grand nombre à la République, n'ont plus même de défenseurs avoués dans nos assemblées parlementaires.

À l'autre extrémité de l'Opinion, les anarchistes avaient, un moment, adopté les procédés du terrorisme. On se souvient de la bombe jetée en 1890 à la Chambre des Députés et du mot fameux de son président, Ch. Dupuy : « Messieurs, la séance continue ». Le président Sadi Carnot tombait à Lyon en 1894 sous le couteau de Caserio. L'anarchisme a été comprimé.

Il ne faut pas confondre avec lui une doctrine résolument contraire, le socialisme, dont les dirigeants les plus éminents ont accédé aux plus hautes fonctions politiques avec Jaurès, vice-président de la Chambre, Briand et Viviani plusieurs fois ministres et présidents du Conseil, Millerand, président de la République. Ce parti a donc collaboré avec les autres partis républicains à la législation républicaine qui a modifié déjà assez profondément le régime dit capitaliste par les Syndicats, le mutualisme, les coopératives et la législation ouvrière. Bien qu'il compte, à côté des évolutionnistes, des révo-

lutionnaires, le socialisme n'a pas essayé de passer dans notre pays, à l'application des solutions communistes, auxquelles notre population est réfractaire d'ailleurs par nature autant que par raison.

Quoi qu'il en soit, la France qui avait connu les pires campagnes de presse et de réunions publiques non seulement lors des crises que j'ai déjà citées, mais dans d'autres encore, telles que la démission de Jules Grévy, l'affaire de Panama, la tentative de Déroulède aux obsèques de Félix Faure, les grèves de certains services publics, les troubles du Midi et de la Champagne provoqués par la mévente des vins, la France se trouva merveilleusement unie en face de l'ennemi.

La grande leçon de solidarité donnée par l'invasion fut comprise à l'instant. Tous les Français retrouvèrent immédiatement des compatriotes, c'est-à-dire des frères de race, des associés, des compagnons, des amis et comme les cellules d'un même organisme, dans leurs adversaires de la veille. Puisse cette leçon des choses, puissante et terrible, être longtemps retenue !

Grâce au patriotisme de sa population, au courage résolu, aux sentiments élevés qui se manifestèrent dans les générations élevées sous l'égide des lois scolaires de la République, la France, après plus de 4 ans d'un effort prolongé qui a soulevé l'admiration du Monde, a remporté la victoire.

Après des péripéties étonnantes, des alternatives de succès, de stagnation décourageante et de revers, au prix de pertes immenses, et de souffrances vaillamment endurées grâce au sacrifice de ses morts vénérés, de ses mutilés et blessés de guerre, par le courage de tous ses soldats et celui, non moins nécessaire, des civils de l'arrière qui ont « tenu » jusqu'au bout, la France l'a emporté sur son tenace ennemi.

Elle le doit aussi à ses alliances : l'invasion de la Prusse orientale en août 1914 a peut-être fait échouer l'offensive allemande et permis de gagner la première bataille de la Marne à nos armées. « L'entente cordiale » a préparé l'entrée en lice à nos côtés de l'Angleterre.

Celle-ci a d'abord barré la route aux vaisseaux ennemis prêts à ravager nos côtes et à couper nos communications maritimes. Elle a improvisé ensuite chose qu'on n'aurait jamais crue possible, et mis en ligne une formidable armée sur terre. La politique de la République a contribué aussi à détacher l'Italie de la Triplice et à la déterminer à appuyer au S. - E. notre effort. La Roumanie s'est également rangée à nos côtés et, peu après, le Portugal, venu à nous, comme le Japon, à la suite de l'Angleterre. La grande république des Etats-Unis, enfin, avec Wilson, s'est souvenue de la Fayette et de Rochambeau et n'a ménagé ni ses subsides, ni ses produits ni des armées immenses créées de toute pièce en pleine guerre, pour le succès des principes démocratiques, que la France représente éminemment en Europe, comme elle en Amérique.

La victoire de la France est donc bien celle de la République.

Qui pourrait oublier la bataille libératrice qui, du 18 juillet au 11 novembre 1918, répond, sans intervalle ni relâche, à l'offensive manquée de Ludendorff sur Reims, Epervain et Château-Thierry ?

Degoutte et Mangin culbutent 12 divisions ennemies sur la Vesle et, durant quatre mois, des opérations ininterrompues enchaînent les succès aux succès. C'est la « bataille de France » comme on l'a nommée.

En Champagne, sur la Somme, sur l'Oise, entre l'Aisne et l'Ailette, vers Bapaume, vers Arras, au delà de la Vesle, à St-Michel, vers Cambrai, vers la forêt d'Honthulst, à St-Quentin, à Roubaix, à Lille, les troupes françaises, anglaises, américaines, belges, avec des contingents italiens, portugais, prenaient l'offensive et ne l'abandonnaient plus. Plus de trêve ni de repos.

En Syrie, Allenby prenait St-Jean d'Acre et Damas. Franchet d'Espèrey mettait en déroute les Bulgares, qui

signaient à Salonique l'armistice du 30 Septembre. La Turquie, coupée de l'Allemagne, capitulait. Les Italiens enfouaient les troupes autrichiennes sur la Piave. La route de Berlin était ouverte par l'Autriche et par la Hongrie. Les Alliés bordaient l'Escaut jusqu'à Gand. Les armées franco-anglaises s'enfonçaient dans la boucle entre Sambre et Meuse. Français et Américains remontaient la Meuse jusqu'à Mézières et préparaient une offensive contre Metz.

Les Allemands n'attendirent pas le désastre final et l'irruption des Alliés dans leur pays. Le 7 novembre, une délégation allemande se présentait aux avant-postes français à Haudray sur la route de La Capelle. Le 8 elle était reçue à Rethondes dans le wagon-salon du général Foch, commandant en chef depuis le 16 mars 1918 les armées alliées sur le front occidental. Le 11, Erzberger et ses collègues signaient l'Armistice.

Il y a deux ans ! Qui ne se rappelle l'émotion indicible qui mit le comble à toutes celles qui, depuis 4 mois, seraient le cœur des créoles, anxieusement penchés sur les cartes, impatients de lire les câblogrammes qui, de jour en jour, annonçaient les progrès vraiment inouïs de nos armes enfin triomphantes ?

L'Allemagne évacuait les pays occupés. Elle évacuait l'Alsace-Lorraine. Elle évacuait toute la rive gauche du Rhin. A Cologne, à Coblenz, à Mayence, elle livrait des têtes de pont aux Alliés sur la rive droite du fleuve. Elle livrait aux vainqueurs une partie de son matériel de guerre, d'artillerie, avions, navires, sous-marins, une partie de son matériel roulant. Elle renonçait au traité de Brest-Litovsk ; elle renonçait au traité de Bucarest. Elle acceptait le maintien du blocus jusqu'à la signature de la paix.

Une vague de joie déferla sur la France et vint en peu d'heures submerger La Réunion. Aux applaudissements unanimes de la Nation, le Parlement décréta, avec une sobriété antique, que le chef du Gouvernement Clémentieux et le généralissime Foch avaient bien mérité de la Patrie.

Il semblait que cet enthousiasme et cette ivresse ne pussent être surpassés. Ils le furent lorsque les armées françaises, musique en tête et drapeau déployés, pénétrèrent sur le sol sacré de l'Alsace-Lorraine. Les plus stoïques et les moins tendres furent bouleversés. Avec Pétaïn à Metz, Hirschauer à Mulhouse, Castelneau à Colmar, Gouraud à Strasbourg, nos soldats connurent les émotions sublimes.

Ces scènes, que l'on ne saurait décrire, se renouvelèrent quand Foch, puis Poincaré, puis Clémenceau et les parlementaires français vinrent à leur tour communier dans l'âme de la Patrie avec nos frères d'Alsace-Lorraine délivrés enfin de la servitude. Selon une parole fameuse, « le plébiscite était fait ».

La Justice immanente, dont avait parlé Gambetta, n'était pas un leurre. Les dynasties et les couronnes tombaient comme les feuilles au vent d'automne : les Hohenzollern à Berlin, les Wettin à Dresde, les Wittelsbach à Munich étaient balayés par le vent de la défaite. Le tsar bulgare abdiquait. L'empereur d'Autriche devenait simple citoyen. La république s'installait dans l'Allemagne déchuë de son rêve orgueilleux et brutal.

L'Italie recouvrait ses terres irrédentes. La Serbie s'étendait sur le Danube et sur la Save. Des nations nouvelles surgissaient : Pologne, Tchéco-Slavie, Yougo-Slavie. La Conférence de la Paix, dans laquelle siégeaient les représentants de 23 puissances, allait édifier laborieusement le difficile traité de Versailles du 28 juin 1919, qui devait laisser encore tant de questions à régler.

Cette brève et très incomplète esquisse des résultats impliqués par l'Armistice du 11 novembre serait trop imparfaite si je ne rappelais au moins une autre scène poignante qui en est la conséquence et comme la consécration.

C'est la rentrée, après 49 ans, des représentants de l'Alsace-Lorraine à la Chambre le 8 décembre 1919, au Sénat le 11 janvier 1920.

« La justice immanente, dit la déclaration des sénateurs d'Alsace-Lorraine, a confirmé la fidélité des Alsaciens et des Lorrains. Le crime de 1870 ne pouvait rester sans châtement et sans réparation. Il a pu triompher jusqu'au jour où tous les peuples, qui l'avaient toléré, se sont sentis à leur tour victimes des mêmes attentats. Aujourd'hui, le droit est victorieux, l'injustice est réparée.

« Ce n'est donc pas en vain qu'en 1871 nos pères en avaient appelé à Dieu, vengeur des justes causes, et à la postérité, qui jugerait les exigences des vainqueurs et les droits des vaincus, et à tous les peuples libres qui ne pouvaient pas indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail. Tous les gens de cœur ont tiré l'épée et le détestable traité de Francfort est déchiré à jamais.

« Cinquante années ne peuvent effacer ce que dans l'âme d'un peuple vingt siècles ont accumulé de souvenirs fraternels et d'aspirations communes. Une population qui s'est donnée à la France, librement et du fond de son cœur, ne se reprend jamais. Ni la force ni le temps ne peuvent lui arracher son patrimoine national de grandeur, de gloire et de liberté. La patrie est une et indivisible...

« Le patrimoine sacré qu'elles ont conservé et accru par leurs souffrances, l'Alsace et la Lorraine l'offrent pieusement à la France souveraine et à la République dans la confiance qu'elles étendent sur lui leur sauvegarde maternelle, dans la certitude aussi que la nation tout entière pourra y trouver des exemples et des éléments de puissance morale et de prospérité.

« Messieurs, nous avons tenu le serment de Bordeaux : Vos frères d'Alsace et de Lorraine, passagèrement séparés de la patrie commune, ont conservé à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale, jusqu'au jour où elle est venue y reprendre sa place ».

..

La République célèbre aujourd'hui ses noces d'Or.

Fille de la grande Révolution de 1789, application intégrale des principes énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, héritier de la première et de la seconde républiques françaises, qui ont sombré dans la démagogie et dans le despotisme qui en est le corollaire, la 3^{me} République a assez vécu pour ne plus périr.

Récapitulons son œuvre : pacification des partis, progrès des lumières, libertés de toute sorte, lois ouvrières, lois de justice et de solidarité, empire colonial immense, 44 années de paix, 4 ans de guerre contre la coalition la plus formidable et l'ennemi le plus dangereux, et la Victoire.

La honte de 1870 et l'outrage à la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes sont effacés. La France républicaine rayonne de nouveau, illuminée de tant de gloire acquise par son héroïsme, de tant de sublimes sentiments où l'ont portée tour à tour les émotions les plus violentes et les plus saintes qu'il soit donné à un peuple d'éprouver.

Une ère nouvelle s'ouvre devant la République désormais incontestée. Son rôle bienfaisant en sera facilité. La rivalité des citoyens de la France ne doit plus être que l'émulation à réaliser le bien public et la prospérité générale, à diminuer les souffrances, les injustices, les inégalités, les abus, à l'intérieur ; et, à l'extérieur, à créer ou à fortifier les institutions susceptibles de réaliser, dans les relations internationales, sa devise humanitaire : Liberté, Égalité, Fraternité.

« Tout orage finit par ce pardon, l'azur ».

C'est à juste titre que la célébration du Cinquantième de la République n'a pas été placée selon le calendrier, au 4 septembre. Cette date rappelle trop la défaite et les angoisses de la France ; elle assombrit, en évoquant des jours de malheur.

Aujourd'hui, deuxième anniversaire de l'Armistice, les cœurs sont tout à la joie, à la fierté, aux sentiments vils, ouverts à l'espérance. Tout parle de Droit, de Justice, d'Idéal. La Fraternité gonfle les poitrines. Avec le poète des *Chatiments*, qui fut, plus tard, celui de l'Année Terrible, on se prend à dire :

Au fond des cieux un point scintille.

Regardez, il grandit, il brille,

Il approche, énorme et vermeil.

O République, universelle

Tu n'es encore que l'étincelle,

Demain tu seras le soleil !

J. PALANT.

